

RAPPORT-PREAVIS
N° 157/2019
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de Madame la Conseillère
communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « La
plage de Nyon prend l'eau ! »**

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 21 mai 2019 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 2

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Nous vous soumettons, ci-après, les réponses relatives au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler du 29 septembre 2018 intitulé « La plage de Nyon prend l'eau » et proposant un certain nombre de travaux urgents à la Plage des Trois Jetées.

2. Identification des zones



2. Mesures mise en œuvre rapidement

Questions du postulat

« De mon point de vue il y a des travaux urgents et indispensables à mener soit :

- Pour la zone A du plan, malgré son entretien, la pelouse reste une boue mystérieuse ! Celle-ci n'a pas été drainée et ré-engazonnée depuis quelques années, et a tendance à se dégrader et à s'étendre. A ce stade il est nécessaire d'entreprendre rapidement des travaux afin d'éviter que cela ne se péjore encore.
- Pour la zone B, il est à signaler un autre problème qui persiste année après année : le débordement du bassin de la douche qui inonde l'allée principale du bord de la plage et la bordure de la pelouse contiguë.

Ces deux points sont spécialement urgents car ils péjorent l'esthétique et la qualité de ces infrastructures pour les nombreux utilisateurs. »

Pour la zone A du plan, le Service des espaces verts et forêts (EVF) va installer un pavé gazon à l'emplacement des places de parc afin que celles-ci soient moins exposées aux intempéries.

Ces travaux seront réalisés à l'interne dans le courant 2019 conjointement par les Services EVF et travaux, environnement et mobilité (TEM).

Pour la zone B, TEM a contrôlé l'écoulement de la douche sise au bord du lac (et non celle contre les vestiaires). L'eau s'écoule normalement et ne crée pas de débordement. Un drain a été installé le long de la douche pour une sortie en direction du lac. TEM prend en charge le nettoyage de l'écoulement. En parallèle, TEM propose de mettre un bouton presseur à la douche afin d'éviter un écoulement continu si l'utilisateur ne ferme pas le robinet, ainsi que de changer le pommeau de douche.

Les deux points susmentionnés sont en cours de traitement : actuellement, les travaux de la zone B sont effectués et ceux de la zone A, au vu des études complémentaires et la précocité du printemps, le seront dans le courant de l'automne.

Question du postulat

« En partant de ce constat, je souhaite que la Municipalité étende sa réflexion à la revalorisation d'autres parties de la plage, ceci en tenant compte des moyens actuels et du fait que cet endroit demeure et reste un des lieux appréciés et accessibles de la population nyonnaise. »

- *Dans la zone C, les infrastructures se limitent à des vestiaires pleins de débris, sales, et pas avenants. De plus, la partie sanitaire a été supprimée. Alors que cette partie de la plage est à vocation plutôt familiale, il serait logique, pratique et sécuritaire que des sanitaires soient aussi fonctionnels à cet endroit.*

Une partie du bâtiment de la zone C est utilisée comme vestiaire. La gestion de son entretien a changé dans le courant de l'année 2018. Dans le cadre du suivi de la plage par le Service sports, manifestations et maintenance (SMM), la propreté des vestiaires apparaît comme satisfaisante en l'état actuel des moyens à disposition. Il n'est néanmoins pas possible d'exclure qu'à certaines périodes sensibles, la situation se dégrade très ponctuellement. Les efforts de nettoyage sur ce site déjà consentis doivent continuer afin de produire leurs effets positifs.

En ce qui concerne les WC publics, un montant pour une étude par le Service architecture et bâtiments (AB) sera intégré dans le préavis de la requalification de la RC1. Il s'agit entre autre d'étudier l'avenir des trois petits bâtiments situés sur la parcelle, leur affectation future, ainsi que le meilleur emplacement pour intégrer des WC. En attendant des WC mobiles « Toi-Toi » ont été posés.

Question du postulat

- *La pataugeoire de la partie « familiale » et son pourtour (notamment les douches) mériteraient d'être repensés. Ceci dans l'optique de rendre ce lieu plus fonctionnel, propre, convivial et moins glissant.*

La Municipalité est consciente que la pataugeoire n'est plus aux normes et pose des problèmes, comme les bords à angles vifs, un sol glissant et une eau de piètre qualité. Néanmoins, il apparaît difficile de la fermer pour la saison à venir. De ce fait, SMM va étudier avec EVF les possibilités offertes pour arrondir les rebords et installer un sol antidérapant.

La réfection de la pataugeoire demande une étude, car pour changer cet élément il faudra y inclure, entre autre, un système de filtration d'eau. EVF va faire chiffrer cet investissement et selon les montants, la Municipalité reviendra devant le Conseil avec un préavis. Il est possible d'estimer une mise en fonction entre 2020 et 2021.

Question du postulat

- *Persuadée que ce sujet est déjà à l'étude, je me permets de le rappeler. Notre plage devrait être fonctionnelle et accueillante pour le public à mobilité réduite : vestiaires, accès à la baignade, sanitaires et douches.*

Afin que la Plage des Trois Jetées puisse encore mieux accueillir les personnes à mobilité réduites, AB demandera une offre pour la création d'une rampe en béton.

Question du postulat

- *La zone D pourrait être arborisée et ainsi proposer plus de zones d'ombre aux utilisateurs. Tandis que le « talus-mur » lui, pourrait être embelli dans un souci de biodiversité.*

Lors de la demande du crédit d'étude de la RC1, TEM a proposé d'englober des montants pour étudier les talus et AB pour étudier l'avenir des trois édicules se trouvant sur le site : vestiaire côté Genève, local du club de plongeur et local du 2^e club de plongeur (ancien local Swisscom dans le talus).

3. Conclusion

En résumé, les travaux estimés comme urgents et indispensables (zones A et B) seront réalisés rapidement par la voie budgétaire de l'entretien courant.

La Municipalité étudie la réhabilitation des vestiaires de la zone C pour la saison 2019, accorde une attention particulière aux installations pour les personnes à mobilité réduite et soumettra au Conseil communal un projet concernant la pataugeoire de la partie familiale et son pourtour, ainsi que l'arborisation de la zone D afin d'offrir davantage d'ombre au public.

NYON · RAPPORT-PRÉAVIS N° 157/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 157/2019 relatif à la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler du 29 septembre 2018, intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport-préavis N° 157/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe :

- Postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler du 29 septembre 2018, intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! »

La plage de Nyon prend l'eau !

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nyon a la chance de posséder une plage qui a de nombreux et indéniables atouts. L'importante fréquentation de ce site, été comme hiver, est là, si besoin, pour nous le rappeler. Je pense que la Municipalité est tout à fait consciente que la plage est un lieu privilégié de la Ville de Nyon. Pourtant depuis de nombreuses années, plusieurs points restent malheureusement négatifs et certaines parties pourraient être revalorisées.

Depuis quelques années, la plage des Trois Jetées est un sujet qui revient régulièrement devant le Conseil Communal. Force est de constater que ce dossier est au point mort. (Pour rappel, voir les différentes interventions de Conseillers en fin de texte.)

De mon point de vue il y a des travaux urgents et indispensables à mener soit :

- Pour la zone A du plan, malgré son entretien, la pelouse reste une boue mystérieuse ! Celle-ci n'a pas été drainée et ré-engazonnée depuis quelques années, et a tendance à se dégrader et à s'étendre. A ce stade il est nécessaire d'entreprendre rapidement des travaux afin d'éviter que cela ne se péjore encore.
- Pour la zone B, il est à signaler un autre problème qui persiste année après année : le débordement du bassin de la douche qui inonde l'allée principale du bord de la plage et la bordure de la pelouse contiguë.

Ces deux points sont spécialement urgents car ils péjorent l'esthétique et la qualité de ces infrastructures pour les nombreux utilisateurs.

En partant de ce constat, je souhaite que la Municipalité étende sa réflexion à la revalorisation d'autres parties de la plage, ceci en tenant compte des moyens actuels et du fait que cet endroit demeure et reste un des lieux appréciés et accessibles de la population nyonnaise.

- Dans la zone C, les infrastructures se limitent à des vestiaires pleins de débris, sales, et pas avenants. De plus, la partie sanitaire a été supprimée. Alors que cette partie de la plage est à vocation plutôt familiale, il serait logique, pratique et sécuritaire que des sanitaires soient aussi fonctionnels à cet endroit.

La pataugeoire de la partie « familiale » et son pourtour (notamment les douches) mériteraient d'être repensés. Ceci dans l'optique de rendre ce lieu plus fonctionnel, propre, convivial et moins glissant.

- Persuadée que ce sujet est déjà à l'étude, je me permets de le rappeler. Notre plage devrait être fonctionnelle et accueillante pour le public à mobilité réduite : vestiaires, accès à la baignade, sanitaires et douches.
- La zone D pourrait être arborisée et ainsi proposer plus de zones d'ombre aux utilisateurs. Tandis que le « talus-mur » lui, pourrait être embelli dans un souci de biodiversité.

Je souhaite :

Que les travaux estimés comme urgents et indispensables (zone A et B) soient réalisés rapidement par la voie budgétaire de l'entretien courant.

Que la Municipalité étudie la réhabilitation des vestiaires de la zone C pour la saison 2019.

Que la Municipalité accorde une attention particulière aux installations pour les personnes à mobilité réduite et ce dès que possible.

Que la Municipalité soumette au Conseil communal un projet concernant la pataugeoire de la partie familiale et son pourtour et une arborisation la zone D, permettant ainsi d'offrir davantage d'ombre au public.

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa diligence.

Je demande le renvoi de mon postulat directement à la Municipalité.

Aurélie Hegetschweiler

Nyon, le 29 septembre 2018

Notes

En 2011 la Municipalité répondait à une interpellation « Quel avenir pour la plage communale des Trois Jetées ? »: et disait que « *bien évidemment, la Municipalité souhaitait mettre ce lieu en valeur et l'entier* »

En 2014 : *Extrait du pt. 12 du PV du CC du 12 mai 2014*

M. BEURET souhaite avoir des explications concernant la plage. L'année dernière il y avait un problème avec une plate-bande qui jouxte la voie de circulation de la plage au bas de la rampe, ce qui créait une zone boueuse. Des travaux auraient dû être faits, or, après l'orage de la veille, la situation est pire que l'année dernière. Il souhaite avoir des explications. Sans réponse malheureusement.

Puis en 2015 : *Extrait du pt. 21 du PV du CC du 22 juin 2015*

M. BEURET revient sur la bande de terre en bas de la rampe de la plage. M. le Municipal Claude DUPERTUIS lui avait assuré que des travaux seraient faits à la fin de la saison l'année dernière. Or, rien n'a changé et il le déplore vivement. M. le Municipal Claude DUPERTUIS pensait que cela avait été réalisé, mais si ce n'est pas le cas, il va se renseigner.